

# Projet d'une Fusion Curtilles – Lucens



## Bulletin d'information n° 6 - mars 2025

Dans ce sixième bulletin d'information - et ceux qui suivront - la Municipalité continue d'informer l'ensemble de la population de Curtilles de l'évolution du projet de fusion Curtilles-Lucens ([www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch)).

### Echo des séances du lundi 17 mars 2025 :

Réunis dans leurs lieux respectifs, les deux Conseils se sont prononcés sur la Convention de la fusion de Lucens et Curtilles, présentée et soutenue par les deux Municipalités.

En introduction de ce point de la séance, le président du Conseil général, M. Bertrand Zufferey, a fait un rapide tour d'horizon des 4 étapes de la fusion.

Convention de fusion entre Lucens et Curtilles

### Introduction

Bertrand Zufferey

Le processus de la fusion se déroule en **4 étapes** :

- 1) Initiation du processus par le **CONSEIL GENERAL** → 23.03.2023  
Mandat donné par le Conseil à la Municipalité → 12.10.2023
- 2) Négociations par la **MUNICIPALITE**, COFIL et GT → dès fév. 2024  
Présentation du rapport final à la population → 14/18.11.2024
- 3) Evaluation du résultat et vote par les deux **CONSEILS** → 17.03.2025
- 4) Votation de la **POPULATION** → 18.05.2025

M. Willy Chuard, Syndic, a ensuite rappelé les grandes lignes des travaux des Municipalités, du Comité de pilotage (COFIL) et des trois Groupes de travail (GT) à la base de la Convention de fusion et du Préavis Municipal, le tout est à disposition sur le site [www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch) - page de la fusion.

**La commission du Conseil général, nommée pour se prononcer sur le Préavis de la Municipalité, a conclu avec ces mots qui pourraient être considérés comme l'essentiel du message à retenir :**

« ... la commission est consciente de la difficulté à trouver des personnes pour repourvoir les postes de la municipalité ainsi qu'à l'entretien d'un village. Les exigences du canton ainsi que la complexité des dossiers demandent des connaissances de plus en plus approfondies qui exigent l'aide de professionnels.

Malheureusement le côté terre à terre de la situation dépasse le côté émotionnel de notre attachement à notre village. La fusion nous permettra de bénéficier d'une infrastructure déjà bien installée à Lucens.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la commission encourage le conseil à accepter la fusion. »

**Les membres du Conseil Général ont ensuite majoritairement suivi l'avis de la commission en acceptant la convention de fusion avec 25 oui, 1 non et 8 abstentions.**

Les membres du Conseil communal de Lucens se sont prononcés simultanément par 40 oui et 1 non.

**La prochaine étape peut ainsi être organisée :  
celle de la votation populaire qui aura lieu le dimanche 18 mai 2025**

La votation sur la fusion de Curtilles et de Lucens sera le seul sujet soumis ce dimanche de mai aux électrices et électeurs qui bénéficient du droit de vote communal à Curtilles et à Lucens.

Quel que soit le résultat de ce scrutin, réservez cette date du 18 mai dès 11h30 : le Café Fédéral sera « privatisé », entièrement au service de la population de Curtilles.

Des détails suivront en temps utile via le bulletin d'information no 7.

**Si vous souhaitez de plus amples informations sur le projet de la fusion :  
les membres de la Municipalité se tiennent à votre disposition !**



[www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch) - page de la fusion

